

La clé de voûte de nos rapports reste la discipline rationnelle et conséquente que nos deux gouvernements voudront bien exercer lorsqu'ils traduiront le faisceau concurrentiel d'impératifs nationaux en politiques affectant les intérêts de l'autre pays. De toute évidence, les décisions unilatérales de chaque gouvernement doivent être examinées dans la perspective des relations canado-américaines si nous entendons continuer à moduler nos efforts en vue d'assurer une liaison constructive.

Pour assurer le succès de nos relations, il faut aussi que les deux parties soient disposées à se consulter sur des problèmes éventuels, chaque fois que cela est possible. Nous avons, de part et d'autre, entériné ce principe au point que la consultation et les discussions quotidiennes sont la marque de nos relations gouvernementales. Ainsi, chacun peut s'assurer que ses préoccupations reçoivent toute l'attention désirée. Cela est important si l'on tient à l'harmonisation intelligente de nos intérêts respectifs et si l'on tend réduire au minimum les surprises de part et d'autre.

Toutefois, dans la minorité des cas, nos deux Gouvernements devront être disposés à s'accommoder de certaines différences - de la même façon que l'on s'accommode de divergences avec d'autres nations - sans remettre en question l'ensemble de nos rapports.

Permettez-moi de citer un exemple. La Troisième Conférence des Nations Unies sur le Droit de la mer, où les positions canadiennes et américaines reflètent des points d'entente et de désaccord, constitue un exemple dynamique d'interrelations au niveau bilatéral et multilatéral.